



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009), adoptée le 7 août 2009, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le rapport qui suit est le premier à être présenté en application de cette résolution.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2009/393), en date du 30 juillet 2009, et est présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008). Il récapitule les principaux événements politiques survenus durant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux concernant l'Iraq observés sur la scène régionale et internationale. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, de questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

3. Le 17 août, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats certifiés des élections pour la région du Kurdistan qui se sont tenues le 25 juillet. Le Président sortant, Masoud Barzani, a remporté ces élections avec une nette majorité des suffrages. Le Parlement du Kurdistan iraquien a officiellement proposé la candidature du Vice-Premier Ministre de l'Iraq, Barham Saleh, au poste de Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan. Celui-ci a été nommé à ces fonctions par le Président Barzani, le 30 septembre. Entre-temps, un cabinet a été formé. Il se compose de beaucoup moins de ministres qu'auparavant du fait du regroupement des ministères du Gouvernement régional du Kurdistan. Je suis heureux de constater que ces élections se sont déroulées sans incident majeur sur le plan de la sécurité et je remercie la Commission électorale d'avoir permis la tenue d'élections crédibles.

4. Les 19 août et 25 octobre, des attentats coordonnés ont visé des institutions clefs de l'État à Bagdad, notamment les Ministères des affaires étrangères, des finances et de la justice, ainsi que le bureau du conseil de province de Bagdad, faisant plusieurs centaines de morts et un nombre encore plus élevé de blessés. Il



s'agit des attentats les plus meurtriers survenus en Iraq depuis le retrait des forces multinationales des villes irakiennes à la fin de juin 2009, aux termes de l'Accord bilatéral de sécurité signé entre le Gouvernement irakien et les États-Unis d'Amérique. Ces attentats à la bombe viennent douloureusement rappeler la précarité de la situation politique et des conditions de sécurité à l'approche des élections nationales, en dépit des améliorations et des progrès sensibles enregistrés en 2008 et 2009. J'ai condamné les attentats injustifiés et aveugles et engagé instamment les Irakiens à s'unir face à ces actes déplorables et à s'employer avec une urgence redoublée à préserver les progrès accomplis sur le plan politique.

5. Le 30 août, le Premier Ministre irakien a adressé, par mon intermédiaire, une lettre au Conseil de sécurité pour lui demander de créer une « commission d'enquête internationale indépendante ». Dans une lettre qu'il m'a adressée le 25 septembre, le Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, m'a prié de charger un haut fonctionnaire de faire le point sur les attentats perpétrés le 19 août. En marge de l'Assemblée générale, le 26 septembre, je me suis entretenu avec le Président Jalal Talabani afin de prendre connaissance des problèmes que rencontre le Gouvernement irakien et de déterminer les meilleurs moyens par lesquels l'ONU peut venir en aide à ce pays. Le 29 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rencontré le Ministre des affaires étrangères irakien en vue d'examiner la demande de l'Iraq. Après les attentats commis à Bagdad le 25 octobre, le Ministre des affaires étrangères m'a envoyé une nouvelle lettre dans laquelle il a réitéré la demande du Gouvernement concernant la désignation d'un haut fonctionnaire. Le 28 octobre, en réponse à la demande du Gouvernement irakien, j'ai annoncé que je dépêcherai le Sous-Secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, en Iraq pour qu'il tienne des consultations préliminaires sur la sécurité et la souveraineté nationales. M. Fernandez-Taranco s'est rendu à Bagdad à la tête d'une équipe, du 1^{er} au 4 novembre, et s'est entretenu avec le Premier Ministre et avec les Ministres des affaires étrangères, de la défense, de la justice, de la sécurité nationale et de l'intérieur, ainsi qu'avec plusieurs autres hautes personnalités.

6. Au lendemain des attentats qui ont eu lieu le 19 août, le Ministre des affaires étrangères iranien, Manouchehr Mottaki, et son homologue turc, Ahmet Davutoğlu, ont rencontré séparément le Premier Ministre irakien Nouri al-Maliki et le Président syrien Bachar al-Asad, à Bagdad et à Damas, respectivement. Par la suite, des réunions entre les deux parties ont été organisées sous les auspices de la Turquie et de la Ligue des États arabes au Caire, le 9 septembre, et à Ankara et Istanbul, les 15 et 17 septembre respectivement, ainsi qu'en marge de l'Assemblée générale, le 25 septembre, sans aboutir à des résultats concluants. Le 14 octobre, les ministres de l'intérieur des pays de la région se sont rencontrés pour la sixième fois au Caire et ont appelé à soutenir la sécurité et la stabilité en Iraq.

7. Durant la période considérée, les désaccords politiques dans le gouvernorat de Ninive ont continué de poser des problèmes. Le Vice-Premier Ministre, Rafi al-Issawi, a poursuivi ses négociations en vue d'obtenir la fin du boycott du Conseil de province de Ninive par la liste « Fraternité Ninive » et de réduire les tensions qui persistaient entre la liste « Fraternité Ninive » et la liste nationale al-Hadba du Gouverneur. Il s'est rendu à plusieurs reprises dans le gouvernorat de Ninive et dans la région du Kurdistan pour s'entretenir avec des membres des partis et a en outre organisé des rencontres avec les représentants des deux partis à Bagdad. Parallèlement à ces discussions politiques, il s'est aussi attaché à augmenter le nombre de soldats et de policiers irakiens recrutés au niveau local dans le gouvernorat de Ninive, ainsi qu'à

faciliter le déblocage des fonds non utilisés inscrits au budget alloué aux autorités du gouvernorat.

8. Dans l'intention d'améliorer le niveau de coopération en matière de sécurité dans les zones contestées du nord de l'Iraq, la force multinationale en Iraq a invité le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan à envisager la possibilité de mettre en place des cadres de coopération pour l'armée iraquienne et les unités peshmerga kurdes, ainsi que pour les forces de police des deux parties. Ces efforts visent à améliorer la coordination entre les différentes chaînes de commandement pour les unités affectées aux postes de contrôle et à faciliter la conduite de patrouilles communes dans la région. Bien que ce plan soit encore à l'étude et que les pourparlers se poursuivent entre les parties concernées, cette initiative n'en représente pas moins une importante mesure de confiance qui pourrait servir à améliorer la coordination et l'efficacité de la gestion de cette crise.

9. Durant la période considérée, on a pu craindre que les retards pris dans l'adoption de la loi électorale révisée ne remettent en cause la possibilité d'organiser les élections en janvier 2010, comme prévu par la Cour constitutionnelle iraquienne. De profondes divergences entre les blocs politiques au Conseil des représentants persistent, en particulier sur la question de savoir si le système électoral reposera sur des listes ouvertes ou fermées et comment traiter les problèmes relatifs à l'inscription des électeurs à Kirkouk, suite aux allégations de manipulations démographiques des listes électorales faites par les différents groupes ethniques. Dans sa déclaration du 21 octobre, mon Représentant spécial pour l'Iraq a estimé que des retards supplémentaires risquaient de perturber considérablement le calendrier électoral. Le 8 novembre, après plusieurs semaines d'intenses négociations et grâce à l'assistance technique de la MANUI, le Conseil des représentants est finalement parvenu à un accord. Cent quarante et un parlementaires ont adopté les modifications à la loi électorale. Cet accord ouvre la voie aux élections nationales qui auront lieu en janvier 2010, à une date qui sera annoncée par le Conseil de la présidence.

10. À l'approche des élections nationales, les principaux blocs et partis politiques se sont engagés dans un processus de réaligement et de formation d'alliances. Le 24 août, la formation de l'Alliance nationale iraquienne a été annoncée à Bagdad. Elle comprend les deux principaux blocs issus de l'Alliance iraquienne unie-Conseil islamique suprême d'Iraq et du mouvement sadriste, les autres membres étant le Parti Fadhila, le Mouvement de la réforme nationale conduit par l'ancien Premier Ministre Ibrahim al-Jaaffari, et une petite faction dissidente du Parti Dawa. Le 1^{er} octobre, le Premier Ministre Nouri al-Maliki a relancé la Coalition pour l'état de droit, qui comprendra sa propre faction du Parti Daoua (Dawa), le Bloc indépendant dirigé par le Ministre des hydrocarbures, Hussein Shahristani, et de nombreux autres petits partis. La date limite pour la formation de coalitions a été reportée au 4 novembre.

11. Le 17 octobre, la Liste Tawafuq, qui est le principal bloc sunnite au sein de l'actuel Conseil des représentants, a annoncé la formation d'une nouvelle alliance devant être conduite par le Secrétaire général du Parti islamique iraquien (PII), Osama al-Tikriti. Cette nouvelle configuration se compose du PII, du Groupe Ahl al-Iraq, du Parti de la justice turkmène, ainsi que d'autres mouvements, partis et personnalités. Avant cette annonce, plusieurs membres de la Liste Tawafuq se sont désolidarisés de la Coalition et, le 12 septembre, le Vice-Président Tariq al-Hashimi, ancien dirigeant du PII, a annoncé la formation d'un nouveau bloc politique appelé Liste du renouveau, qui comprend d'autres membres du Conseil des représentants auparavant associés au PII.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Activités menées dans les domaines politique et constitutionnel

12. Mon nouveau Représentant spécial pour l'Iraq, Ad Melkert, a pris ses fonctions à Bagdad le 21 août 2009. Durant la période à l'examen, il a tenu toute une série de consultations avec des représentants du Gouvernement iraquien, du Gouvernement régional du Kurdistan et de la communauté diplomatique à Bagdad. Ses activités et celles menées par la Mission ont visé à promouvoir un dialogue politique entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan sur les points non réglés et à garantir le bon déroulement des préparatifs des élections nationales prévues pour janvier 2010.

13. Mon Représentant spécial a effectué une série de visites dans plusieurs des gouvernorats, notamment, à Nadjaf, où il s'est entretenu avec les dirigeants politiques et religieux, dont les grands ayatollahs Ali al-Sistani et al-Hakim. À l'occasion de ses visites à Mossoul et Kirkouk et lors de ses rencontres avec les administrateurs locaux et les représentants des minorités, il a appelé l'attention sur le caractère multidimensionnel de l'engagement pris par l'ONU aux fins d'appuyer le dialogue politique, la réconciliation et le règlement des problèmes liés à la reconstruction.

14. Les conseillers principaux auprès du Premier Ministre de l'Iraq et du Président du Gouvernement régional du Kurdistan ont continué de se réunir régulièrement, sous les auspices de la MANUI, dans le cadre de l'Équipe spéciale de haut niveau, pour examiner les observations faites par la Mission au sujet des frontières internes contestées. Je note avec satisfaction que, durant la période considérée, quelques progrès ont été réalisés s'agissant des premières mesures de confiance destinées à répondre aux besoins des populations locales dans le nord de l'Iraq. L'Équipe spéciale a adopté une première série de mesures destinées à accélérer le traitement des demandes de restitution de biens pour des violations commises avant et après 2003 et à garantir la transparence et la légalité des arrestations, ainsi que le droit de tous les Iraquiens d'éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle. La MANUI continuera de faciliter le dialogue et de promouvoir la conduite, à l'échelon local, d'activités visant à désamorcer les tensions, à aplanir les divergences entre les représentants aux niveaux local et national et à coordonner les discussions politiques sur les différends territoriaux. Pour ce qui est du règlement des litiges fonciers à Kirkouk, des recommandations pratiques ont été proposées par la MANUI, tant au sein de l'Équipe spéciale qu'avec les acteurs locaux à Kirkouk.

15. En juin 2009, la MANUI a achevé sa série de tables rondes consacrées au fédéralisme, à la répartition des recettes tirées des hydrocarbures et au partage des ressources hydriques. Ces discussions, qui se sont tenues à Bagdad et à Erbil, ont réuni des parlementaires, des ministres et des conseillers politiques et juridiques principaux du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan. De concert avec les membres compétents de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission met actuellement au point des stratégies intégrées pour les questions liées aux ressources hydriques, à la gestion des recettes tirées des hydrocarbures, à l'état de droit et aux problèmes des minorités, qui ont toutes des incidences constitutionnelles.

B. Dialogue régional

Faits nouveaux survenus au niveau régional

16. Le 17 août, le Premier Ministre de l'Iraq a effectué une visite en République arabe syrienne, qui a été saluée comme un événement historique par les deux pays. Il s'est entretenu avec le Président syrien, et les deux dirigeants ont décidé de créer un conseil supérieur pour la coopération stratégique, qui serait conduit par les Premiers Ministres des deux pays et examinerait une série de questions, telles que la coopération économique et militaire, la sécurité aux frontières, ainsi que la culture et l'éducation. L'Iraq est aussi convenu de participer aux coûts d'installation de quelque 1,4 million de réfugiés irakiens en République arabe syrienne.

17. Sur le plan régional, la première réunion ministérielle du Conseil supérieur pour la coopération stratégique entre l'Iraq et la Turquie a eu lieu à Istanbul, le 17 septembre. Les Ministres des affaires étrangères des deux pays ont présidé une réunion de conseil commune rassemblant huit ministres de l'un et l'autre pays. Des accords techniques ont été conclus dans plus de 40 domaines de coopération, notamment en matière d'environnement, de commerce et d'énergie. Une deuxième réunion du Conseil de coopération s'est tenue à Bagdad, lors de la visite du Premier Ministre turc Recep Tayyip Erdogan à Bagdad, le 15 octobre. Une nouvelle série de mémorandums d'accord a également été signée entre les deux pays. Il s'agit là d'avancées qu'il convient de saluer.

18. La détérioration de la situation en matière d'approvisionnement en eau en Iraq du fait de la sécheresse et des restrictions imposées par les pays limitrophes sur le débit des cours d'eau a poussé l'Iraq à prendre de nouvelles initiatives concernant la gestion des cours d'eau transfrontières. Le Premier Ministre al-Maliki a sollicité la coopération de la République arabe syrienne à l'occasion de sa visite à Damas, le 18 août. Les Ministres des ressources en eau de l'Iraq, de la République arabe syrienne et de la Turquie se sont rencontrés à Ankara, le 3 septembre, et la Turquie a annoncé qu'elle allait augmenter le débit de l'eau vers l'Iraq et la République arabe syrienne. Le Président du Conseil des représentants, Iyad Samarai, s'est rendu en Turquie et en République islamique d'Iran pour faire part à ces pays des préoccupations de l'Iraq concernant les accords existants sur le partage de l'eau. L'Iran a par la suite décidé de libérer davantage d'eau dans certains affluents du Tigre et de créer un comité bilatéral spécial.

19. Le 27 juillet, juste avant le début de la période à l'examen, j'avais présenté mon rapport au Conseil de sécurité en application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385) sur les faits propres à permettre au Conseil d'envisager les mesures à prendre pour permettre à l'Iraq de retrouver la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité. Mon rapport continue d'être examiné par le Conseil.

20. La période de renforcement de la confiance et de la coopération entre l'Iraq et le Koweït, introduite en avril dernier, comme indiqué dans mon rapport (S/2009/539), a eu quelques premiers résultats concrets. L'Iraq a notamment déployé des efforts en vue de retrouver les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. Le renforcement des capacités du Ministère irakien des droits de l'homme en matière de techniques d'exhumation des charniers et d'identification des personnes portées disparues, grâce à des projets financés par la MANUI et le

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) contribuera pour beaucoup aux efforts qui sont faits pour localiser les dépouilles de nationaux du Koweït et de pays tiers. Malheureusement, aucun progrès n'a été fait quant au sort réservé aux archives nationales du Koweït. L'Iraq doit accomplir des progrès visibles et accélérés concernant les personnes portées disparues et les biens. Mon Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles, Gennady Tarasov, continuera de faciliter la réalisation de progrès, en coopération avec les deux parties et avec les membres de la Commission tripartite. Son mandat a été prorogé par le Conseil de sécurité pour une nouvelle période de huit mois.

21. En ce qui concerne le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït (IKBMP), le Secrétariat a achevé la planification des travaux sur place et demeure disposé à les entreprendre. Cependant, le Gouvernement iraquien n'ayant pas confirmé qu'il était prêt à aller de l'avant, il sera difficile d'établir un calendrier pour les travaux d'entretien.

22. Les échanges entre les pays de la région concernant la sécurité aux frontières se sont poursuivis. La sixième réunion des Ministres de l'intérieur de l'Iraq et des pays voisins, qui a eu lieu à Charm el-Cheikh (Égypte), le 14 octobre, a rassemblé des représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne et de la Turquie, ainsi que des représentants de l'ONU, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, en qualité d'observateurs. Les Ministres ont passé en revue les progrès accomplis depuis la précédente réunion et étudié les moyens d'améliorer les mécanismes de coopération et de coordination sur des questions communes liées à la sécurité et aux frontières.

23. Par ailleurs, mon Représentant spécial a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec les Ministres des affaires étrangères de l'Iraq et de plusieurs autres pays voisins au Siège de l'ONU, lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Les discussions ont porté sur les moyens de garantir un appui à l'Iraq au niveau régional et été l'occasion de réaffirmer l'objectif poursuivi par la MANUI, qui consiste à aider le Gouvernement iraquien à resserrer ses liens avec ses voisins et à renforcer la coopération régionale, conformément à son mandat.

C. Assistance électorale

24. Après l'annonce des résultats des élections législatives et présidentielle au Kurdistan à la fin de juillet, la Haute Commission électorale indépendante a entrepris de préparer les élections législatives nationales prévues pour janvier 2010. La MANUI continue de fournir des conseils techniques spécialisés à la Commission électorale sur tous les aspects du scrutin.

25. La première étape pour faire en sorte que les élections nationales soient crédibles et acceptées a été la mise à jour des listes électorales, qui a duré du 22 août au 30 septembre, une semaine ayant été ajoutée pour permettre le déroulement des festivités de l'Aïd al-Adha et garantir un taux de participation le plus élevé possible. Tout au long de la période considérée, la Commission a pris des mesures supplémentaires en vue d'augmenter le taux de participation en intensifiant sa campagne d'éducation de l'électorat dans les médias et en déployant des équipes

mobiles afin d'informer les populations déplacées. Grâce à ces efforts, plus de 1,5 million d'Iraqiens se sont rendus dans l'un des 1 082 centres d'inscription électorale pour vérifier les données les concernant, les modifier ou ajouter leur nom sur les listes. La Haute Commission électorale indépendante traite actuellement près de 40 000 formulaires par jour dans le centre de saisie des données établi à Bagdad. La révision des listes électorales contribuera à améliorer leur fiabilité en permettant l'identification des électeurs dans les bureaux de vote et offrira à l'Iraq un autre moyen efficace de se prémunir contre les risques de fraude. Afin d'aider les Iraqiens à localiser le bureau de vote qui leur a été assigné, la Haute Commission a distribué près de 18 millions de brochures indiquant le bureau où ils doivent se rendre le jour des élections. L'inscription des mouvements politiques a été menée à bien dans l'ensemble du pays, 296 mouvements s'étant inscrits pour participer au scrutin prévu en janvier, et 166 au total s'étant inscrits pour la première fois auprès de la Commission. La Commission a délivré des accréditations à 187 groupes d'observateurs nationaux et aux représentants de 78 mouvements politiques, ce qui porte à plus de 25 000 le nombre d'observateurs indépendants.

26. Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a débloqué un crédit initial de 30 millions de dollars en faveur de la Haute Commission, permettant ainsi la poursuite de tâches administratives et opérationnelles vitales pour assurer le maintien d'activités essentielles avant la tenue des élections nationales. En vue de faciliter la préparation de ces élections, des membres du Conseil des commissaires ont aussi effectué une visite d'études en Allemagne du 21 au 30 septembre afin d'y observer le processus électoral. L'UNOPS, à travers le module électoral dirigé par la MANUI, et avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), a continué de mettre en œuvre plusieurs initiatives de renforcement des capacités en vue d'aider la Haute Commission dans les domaines suivants : établissement d'un réseau de communication à l'échelle nationale à l'intention de la Commission, conception de logiciels permettant la mise à jour des listes électorales et appui au Département de la communication de la Haute Commission pour la conduite de campagnes et d'activités médiatiques.

27. Le 8 novembre, le Conseil des représentants a adopté les amendements à la loi électorale. Le nouveau texte porte le nombre de sièges à 323 (contre 275 auparavant), modifie le système électoral avec l'introduction de la liste ouverte, prévoit des mesures spéciales pour les minorités et permettra la tenue d'élections à Kirkouk.

28. Le débat parlementaire sur le cadre juridique des élections et le fait que le Conseil de la Haute Commission électorale indépendante ait dû répondre aux questions des parlementaires sur les élections de janvier 2009 aux conseils des gouvernorats ont l'un et l'autre occasionné des retards dans les préparatifs des élections. La désignation des candidats a été retardée et il est maintenant plus difficile de sélectionner les candidats avant le scrutin. Les autres garanties (préparation de listes électorales spéciales pour les policiers, les militaires et les personnes déplacées, formation « en cascade » des 250 000 agents électoraux pendant 10 semaines, sensibilisation du public et éducation des électeurs) ont été compromises. Par ailleurs, il reste difficile de savoir dans quels pays la Commission organisera un vote à l'intention des expatriés et si cela est même possible à cette date tardive. La Commission manque toujours des fonds nécessaires pour organiser les élections et tout retard supplémentaire dans le transfert des crédits pourrait

remettre en question le calendrier électoral. En l'état actuel des choses, il est techniquement possible d'organiser des élections crédibles à condition qu'il n'y ait pas d'autres retards, que la charge de travail de la Commission ne s'alourdisse pas et qu'il n'y ait pas de problème d'insécurité majeur. La MANUI continuera de fournir des conseils techniques à cet égard et elle entend faire en sorte que les préparatifs des élections restent dans les temps.

29. Alors que nous nous approchons des élections législatives, le défi consistera non seulement à veiller au maintien de la capacité opérationnelle de la commission électorale et de son réseau de bureaux dans le pays, mais aussi à renforcer les mesures destinées à réduire la fraude et à améliorer la transparence afin de garantir la crédibilité des résultats électoraux. À cette fin, j'encourage aussi les partis politiques, la société civile et les groupes concernés à inscrire leurs représentants longtemps à l'avance, de sorte qu'il y ait le plus grand nombre possible d'observateurs. Cela permettra d'établir la confiance avec toutes les parties concernées, en particulier les électeurs, afin d'assurer le bon déroulement des élections et de faire en sorte que les résultats soient crédibles.

D. Aide humanitaire, reconstruction et développement

30. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement iraquien a pratiquement terminé de définir une trajectoire claire et stratégique en matière de développement dans le cadre du Plan national de développement 2010-2014. L'ONU a continué d'entretenir des contacts étroits avec le Comité de haut niveau chargé du Plan national de développement afin de soutenir le Gouvernement dans ses efforts. L'ONU a d'ailleurs détaché trois experts techniques au Ministère de la planification et de la coopération pour le développement pour concourir à la planification et assurer la liaison avec l'ONU. À la demande du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies a formulé des observations détaillées sur 12 documents d'analyse sectorielle qui doivent servir d'assise au Plan et elle apportera un appui technique à l'avenir. Le Plan national de développement peut servir à communiquer les priorités de l'Iraq en matière de réconciliation et de développement, et ainsi permettre à la communauté internationale de mieux concerter et de mieux harmoniser ses activités d'appui.

31. L'ONU voit dans le Plan national de développement un document d'orientation pour ses activités futures en Iraq. Ainsi, la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour faire en sorte que l'établissement du premier bilan commun de pays (BCP) pour l'Iraq et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2011-2014 tienne compte du Plan national de développement. L'analyse qui se trouve dans le bilan commun de pays est indissociable de l'analyse sectorielle du Plan national de développement et le Gouvernement a coprésidé, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les trois groupes de travail sur les thèmes de la gouvernance, la croissance économique intégrée et la prestation de services essentiels de qualité, qui se sont réunis dans le cadre de l'établissement du bilan commun de pays. La version définitive du bilan commun de pays servira de point de départ au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui sera établi au trimestre prochain.

32. Le renforcement des capacités et l'élaboration des politiques demeureront au cœur des activités de l'ONU et de l'appui de la communauté internationale en Iraq. Cependant, si les circonstances le permettent, l'ONU souhaiterait être plus créative et présente pour répondre aux besoins au niveau local. Elle entend pour ce faire favoriser les créations d'emplois, l'amélioration des services et la participation civique pour tous les groupes vulnérables dans les régions où les retours seront nombreux. Ces stratégies « régionales » seront un élément essentiel des activités de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre du BCP/PNUAD, pour garantir l'unité d'action des Nations Unies. Pour favoriser la concrétisation de cet engagement, le Gouvernement iraquien et l'ONU envisagent la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs en 2010, qui concernera surtout la programmation de la transition. J'encourage les donateurs à explorer cette possibilité, en plus du maintien des arrangements bilatéraux, afin d'assurer la plus grande cohérence opérationnelle possible pour le système des Nations Unies en Iraq.

33. Les participants à la réunion du Comité exécutif du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est tenue le 5 octobre sous la présidence du Ministre de la planification et du Gouvernement danois (en qualité de Président du Comité des donateurs du Mécanisme), ont examiné les progrès réalisés par rapport aux montants de référence fixés pour la clôture du Mécanisme, notamment l'affectation du reliquat d'ici au 31 décembre 2009. Mon Représentant spécial et Coordonnateur résident a présenté des pistes pour la mise en place d'un mécanisme de coordination et la levée de fonds après la clôture du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, notamment la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui s'inscrirait dans le prolongement des investissements faits dans le cadre du Mécanisme jusqu'à présent. Ce fonds, dont la direction serait confiée au Gouvernement iraquien, viserait à réunir des moyens financiers pour financer une stratégie intégrée des Nations Unies d'appui au Plan national de développement. L'équipe de pays des Nations Unies a établi et présenté divers projets et activités de programme pour utiliser le solde de 116 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. La neuvième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq doit se tenir le 8 novembre à Bagdad. Je remercie de tout cœur les 25 donateurs du soutien extraordinaire qu'ils ont apporté au redressement de l'Iraq par le moyen du Mécanisme.

34. Alors que le Mécanisme arrive à son terme et que le Plan national de développement entrera bientôt en vigueur, le Gouvernement s'efforce de trouver un cadre de gestion et de coordination de l'assistance internationale à l'Iraq qui conviendra pour la prochaine phase. Le Premier Ministre al-Maliki a prié l'ONU d'élaborer, en collaboration avec son Cabinet et la communauté internationale, un projet d'assistance internationale pour le pays qui soit dans l'esprit du Pacte international pour l'Iraq et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. C'est pourquoi l'examen annuel du Pacte est intervenu durant la période à l'examen, avec l'aide de l'équipe de pays, l'idée étant de le présenter à une réunion du Gouvernement iraquien et de ses partenaires internationaux le 7 novembre 2009. Des discussions intensives se sont engagées entre la MANUI, dirigée par mon Représentant spécial, mon Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq, Ibrahim Gambari, le Gouvernement iraquien, la communauté internationale et les acteurs régionaux pour voir comment il est

possible de faire fond de manière plus efficace sur la dynamique du Pacte international pour soutenir les efforts de relèvement et de développement que l'Iraq déploiera à l'avenir.

35. L'aide des Nations Unies au titre des programmes a progressé rapidement au cours de la période visée, en particulier en ce qui concerne les principaux programmes sur le développement du secteur privé et la modernisation du secteur public en Iraq. Le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les autres organismes participants ont apporté leur concours à la réalisation d'une analyse globale des lois et règlements en vigueur qui devront être modifiés en vue de la mise en place d'une économie de marché. Une enquête a été réalisée sur les entreprises publiques dans la perspective d'élaborer un plan cohérent pour les restructurer ou les privatiser, afin d'améliorer la compétitivité et de faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé. Un rapport semestriel sur l'exécution du programme a été présenté en octobre. Le Cabinet du Premier Ministre et le Ministère de la planification ont également avalisé la version définitive du programme de modernisation du secteur public et créé un groupe où sont représentés les principaux ministères afin d'en impulser la mise en œuvre. Ce programme sera au cœur des activités d'appui à l'Iraq qui seront déployées par les Nations Unies, en coopération avec la Banque mondiale (programme de gestion des finances publiques).

36. Les préparatifs en vue du recensement de la population et du logement prévu pour octobre 2009 ont été interrompus pendant la période à l'examen à cause des difficultés techniques et politiques qu'ont rencontrées les opérations de recensement. Ayant été prié de dispenser des conseils techniques d'urgence au Ministère de la planification sur les possibilités de réaliser le recensement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a présenté les options en présence pour réaliser un recensement qui conserverait la qualité de la démarche originale et sa valeur aux fins du développement. Le Conseil des ministres a décidé, après avoir examiné toutes les possibilités, d'en reporter la tenue à octobre 2010. Le recensement demeure un tremplin essentiel pour les stratégies de développement en Iraq, notamment le Plan national de développement. J'encourage la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour en assurer la réalisation dans les meilleurs délais. Dans un autre ordre d'idées, il est encourageant de constater que les efforts de sensibilisation menés par des organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et l'UNICEF, sur les incidences humanitaires et économiques des accidents causés par des mines portent leurs fruits; en effet, les activités civiles de déminage, qui étaient suspendues depuis décembre 2008, ont repris au cours de la période à l'examen.

37. Les besoins humanitaires de l'Iraq, même s'ils diminuent petit à petit, sont restés très présents durant la période considérée, surtout à cause d'une sécheresse prolongée et du fait que la population continue à être prise pour cible par les groupes d'insurgés, en particulier à Mossoul, Kirkouk et Bagdad. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont mis à la disposition de ceux qui en avaient besoin des fournitures médicales et des abris, et apporté une aide alimentaire. Le retour des personnes déplacées et des réfugiés s'est fait à un rythme généralement stable, même si le Haut-Commissariat pour les réfugiés a enregistré une légère augmentation du nombre des réfugiés qui sont rentrés chez eux en juillet et en août (5 610 personnes, contre 4 100 les deux premiers mois de l'année). On estime dans l'ensemble que 27 000 réfugiés et 114 930 déplacés sont rentrés chez eux jusqu'à

présent cette année. Il faudrait un appui plus important pour faire respecter les droits fonciers et patrimoniaux, et veiller à ce que ces personnes aient accès systématiquement aux services de base. Les conditions des groupes vulnérables et des personnes déplacées demeurent particulièrement préoccupantes, ainsi que la protection des civils, surtout les femmes, les enfants et certaines minorités. On estime qu'il y a en tout 2,9 millions d'Iraquiens déplacés et 1,7 million d'Iraquiens réfugiés à l'étranger, notamment dans les pays voisins.

38. Pour continuer à renforcer les capacités des Nations Unies dans les régions les plus vulnérables, la MANUI et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont réalisé une mission commune d'évaluation des vulnérabilités dans le gouvernorat de Diyala, où se trouve la plus grande concentration de personnes déplacées en Iraq et où près de 20 % des ménages sont dirigés par une femme. Il y a eu des activités préparatoires en vue d'une enquête commune sur le gouvernorat qui sera réalisée par l'ONU, l'Office central des statistiques et des technologies de l'information du Gouvernement iraquien et des organisations non gouvernementales dans le cadre d'un réseau d'échange de connaissances sur l'Iraq; l'organisation d'un atelier a notamment permis d'arrêter des indicateurs, une base de sondage et un calendrier.

39. Il y a toujours un besoin considérable de fonds pour l'action humanitaire et le relèvement rapide en Iraq. Actuellement, 44 % du montant demandé dans le cadre de la procédure d'appel global 2009 pour l'Iraq (composante 1) a été financé (134 837 848 dollars du montant révisé à l'issue de l'examen semestriel s'établissant à 308 794 656 dollars). De nombreux secteurs demeurent largement sous-financés, notamment l'agriculture et la lutte antimines. Je remercie vivement tous ceux qui ont contribué et exhorté les donateurs à continuer de manifester leur soutien. Pour 2010, l'ONU a élaboré un plan d'action humanitaire pour l'Iraq, qui met davantage l'accent sur la programmation multisectorielle et localisée, et les partenariats entre les secteurs public et privé pour relayer les réalisations des programmes en cours.

40. Une assistance humanitaire et une aide au développement sont encore nécessaires pour faire face à la crise que connaît l'Iraq à cause de la sécheresse et de la désertification. Les précipitations sont toujours inférieures à la normale (de moitié) et le débit des cours d'eau est réduit. L'Iraq ne produit que deux tiers des 10 millions de mètres cubes d'eau potable dont le pays a besoin quotidiennement. Outre la prévalence accrue de maladies diarrhéiques en 2009, des cas de typhoïde ont été signalés dans les gouvernorats de Thi-Qar et de Dahouk. La production des cultures d'hiver et d'été a chuté et le bétail meurt. Durant la période considérée, l'ONU a concouru, en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, aux activités menées pour lutter contre la sécheresse, activités allant de l'approvisionnement ponctuel en eau au développement des sources d'approvisionnement à long terme en eau. Cela comprenait une centaine de projets de distribution d'eau par des camions-citernes et 77 autres projets concernant l'eau, dont la construction et le forage de puits artésiens. La construction et la remise en état de stations de traitement des eaux et de réseaux d'assainissement ont fait l'objet de 202 autres projets. Des campagnes de sensibilisation à l'hygiène ont également été menées et des filtres à eau à usage domestique distribués. Le Fonds élargi d'intervention humanitaire pour l'Iraq, qui est administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a financé 19 projets de lutte contre la sécheresse menés par des organisations non gouvernementales.

41. Pour renforcer la prestation de services essentiels en Iraq et améliorer les conditions d'existence, les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies ont continué de mener une grande diversité d'interventions. ONU-Habitat a lancé un programme de pays doté de 70 millions de dollars pour la période 2009-2011, dont les fonds seront consacrés au logement et aux infrastructures urbaines et collectives. ONU-Habitat a également mis à exécution un programme d'assainissement des taudis, collaborant avec le Gouvernement pour élaborer un plan des zones concernées, mettre au point des modèles de logement et élaborer une stratégie de mise en œuvre avec un comité directeur et les citoyens des zones concernées par le projet. L'UNICEF a lancé une nouvelle phase du programme de formation des enseignants dans le Kurdistan iraquien, qui comporte un programme accéléré d'apprentissage pour les jeunes privés d'enseignement primaire. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a formé des membres du personnel médical, dans les gouvernorats irakiens, à l'usage de matériel biomédical sophistiqué et soutenu une campagne à grande échelle de prévention contre la grippe A(H1N1) en Iraq, où 172 cas ont été signalés dans huit gouvernorats (dont 142 parmi les membres des forces multinationales) et 1 décès enregistré au 1^{er} septembre 2009.

42. D'après une analyse des prix des denrées alimentaires rendue publique durant la période à l'examen par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Groupe interinstitutions de l'analyse de l'information, les difficultés rencontrées pour faire reculer la pauvreté ont été exacerbées par une hausse du prix des denrées alimentaires, qui a contribué à aggraver la pauvreté et la vulnérabilité de nombreuses familles irakiennes. Entre 2004 et 2008, les prix des denrées alimentaires sur les marchés locaux sont passés du simple au double, alors que les prix des denrées alimentaires au niveau mondial augmentaient de 73 %. Le nombre des Irakiens qui vivent dans l'« extrême pauvreté » est passé de 15 % à 18 % entre 2005 et 2007. Face à cette situation, le Programme alimentaire mondial (PAM) a pris des mesures pour lutter contre l'insécurité alimentaire et trouver une solution au système des subventions alimentaires; il participe d'ailleurs à une initiative gouvernementale visant à réformer le système iraquien de distribution public et à faire en sorte que les groupes vulnérables bénéficient aussi de l'aide alimentaire.

43. Pour favoriser la bonne gouvernance et l'état de droit en Iraq, le PNUD a aidé le Conseil judiciaire supérieur à installer un système de communication sécurisé qui permet les contacts confidentiels dans le cadre de l'initiative des juridictions modèles mise en œuvre par le PNUD. Des magistrats du Conseil et des spécialistes des questions techniques se sont rendus à Singapour pour s'entretenir avec leurs homologues et mieux comprendre comment ces technologies pourraient éventuellement être utilisées en Iraq et surmonter l'isolement relatif que connaît le système de justice iraquien depuis 1991, ce qui l'a empêché de se moderniser. L'élaboration de la première Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Iraq s'est poursuivie; les initiatives en la matière ont surtout porté sur l'examen du financement des élections et des partis politiques, la promotion d'un code de conduite pour l'administration publique, le recensement des emplois menacés par la corruption, la protection des témoins et des victimes, et la mise au jour des conflits d'intérêts. Une délégation iraquienne a participé à deux groupes de travail créés par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

E. Activités dans le domaine des droits de l'homme

44. La mise en place, en Iraq, de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme continue de progresser avec l'aide de la MANUI. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a collaboré étroitement avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants concernant la nomination des membres du comité d'experts – qui comprend un membre de la MANUI – chargé de la sélection des commissaires. Les 15 membres du comité d'experts ont été sélectionnés avant la fin septembre, et ont commencé à travailler à la mise en place de la Commission. Le 5 octobre, les membres du comité d'experts ont tenu une conférence de presse avec le Bureau des droits de l'homme de la MANUI pour annoncer la création du comité d'experts et solliciter des candidatures publiques pour les postes de commissaire, candidatures qui doivent être déposées entre le 15 octobre et le 15 novembre.

45. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des organisations de la société civile et du Gouvernement iraquien pour veiller à ce que ceux-ci respectent les règles de l'ONU pour l'établissement de rapports sur les droits de l'homme, en particulier l'établissement du rapport à présenter au Conseil des droits de l'homme en vue de l'examen périodique universel. Début août, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la MANUI a organisé une formation sur le mécanisme d'examen périodique universel à l'intention de 25 organisations de la société civile représentant toutes les régions géographiques de l'Iraq. Ces organisations ont donc pu produire et présenter le volet société civile du rapport avant la fin du mois d'août, c'est-à-dire dans les délais impartis. La MANUI aide également le comité interministériel chargé d'établir le rapport de l'Iraq au titre de l'examen périodique universel, qui devrait être présenté en novembre. Dans ce contexte, la MANUI a organisé, en concertation avec l'UNOPS, une visite d'étude du comité à Bahreïn, à l'occasion de laquelle les autorités bahreïniennes ont fait part à la délégation iraquienne de leur expérience récente concernant l'examen périodique universel.

46. La protection de l'enfance et l'accès aux services sociaux demeurent une priorité pour l'ONU en Iraq. En septembre, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq a débloqué la somme de 3 195 000 dollars pour la mise en œuvre d'un projet commun, dirigé par l'UNICEF en collaboration avec la MANUI et le FNUAP, visant à renforcer la protection et la justice des mineurs en Iraq. Il s'agit de mettre sur pied une stratégie pour revoir le système de justice pour mineurs en procédant à une évaluation de la législation en vigueur sur la protection de l'enfance, l'idée étant de favoriser la réforme de la législation, la participation de la collectivité aux actions de prévention de la délinquance des mineurs et l'organisation de formations professionnelles. En outre, le projet piloté par l'UNESCO en vue de favoriser l'acquisition par les adolescents irakiens de valeurs civiles et d'aptitudes à la vie quotidienne grâce à l'éducation s'est poursuivi. Sa mise en œuvre bénéficie du concours du Bureau des droits de l'homme de la MANUI et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

47. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la fermeture des centres de détention des forces multinationales et le transfert des détenus aux autorités irakiennes conformément à ce que prévoit l'accord bilatéral de sécurité conclu entre l'Iraq et les États-Unis, et continuent d'être suivis par le Bureau des droits de l'homme de la MANUI. Le camp Bucca, qui était à une époque le plus grand centre

de détention en Iraq (26 000 détenus en 2008), a été fermé en septembre et les prisonniers qui y étaient encore détenus ont été remis aux forces de sécurité irakiennes ou libérés. Au 1^{er} octobre, il restait quelque 8 000 détenus dans deux autres centres de la force multinationale, le camp Taji et le camp Cropper. Ces deux camps devraient passer sous contrôle irakien en janvier et août 2010, respectivement. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue également de visiter les prisons partout dans le pays pour évaluer la situation des détenus et leurs conditions de détention afin d'élaborer un programme de formation sur une gestion pénitentiaire soucieuse des droits de l'homme.

48. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue de superviser l'exécution du projet de l'UNOPS, qui consiste à apporter un appui au Ministère irakien des droits de l'homme en matière de techniques de fouilles des charniers et d'identification de personnes portées disparues. Il vise à renforcer les capacités du Ministère des droits de l'homme de procéder à des exhumations. Une attention particulière a été accordée à la fouille de sites qui pourraient contenir les restes de prisonniers de guerre koweïtiens, dans le cadre des efforts qui sont déployés pour régler les différends qui persistent entre l'Iraq et le Koweït. La Commission internationale des personnes disparues a organisé une formation à l'intention de 15 personnes du Ministère des droits de l'homme et 7 de l'Institut médico-légal à Bagdad, en août et en septembre, qui a porté notamment sur l'archéologie et l'anthropologie judiciaires, la gestion des bases de données, les pratiques de fouilles et d'examen, et l'analyse des restes humains.

49. En ce qui concerne la situation au camp Ashraf, les 28 et 29 juillet, il y a eu une escalade des tensions entre les forces de sécurité irakiennes et les résidents du camp qui appartiennent à l'Organisation des moudjahidines du peuple. Lorsque les forces de sécurité irakiennes ont pénétré dans le camp pour y établir un poste de police, l'Organisation des moudjahidines du peuple s'y est vivement opposée, ce qui a conduit à une confrontation qui a fait 11 morts parmi les résidents et quelque 200 blessés. Les forces de sécurité irakiennes ont par ailleurs arrêté et placé en détention 36 résidents, lesquels ont décidé de faire une grève de la faim en concertation avec 136 autres résidents. Le 7 octobre, les détenus ont été libérés et ont pu retourner au camp après avoir accepté de comparaître devant un tribunal irakien s'ils étaient appelés à le faire et à quitter l'Iraq pour s'installer dans un pays tiers si l'occasion se présentait. Par la suite, les autorités irakiennes ont demandé la fermeture du camp, et ont assuré à plusieurs reprises à la MANUI qu'elles s'engageaient à traiter les résidents conformément au droit international humanitaire et au principe de non-refoulement. Donnant suite aux nombreuses demandes qu'elle a reçues, la MANUI, soutenue dans cette action par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, surveille la situation humanitaire au camp dans le cadre des efforts qui sont déployés pour trouver de possibles solutions entre les diverses parties prenantes.

F. Activités opérationnelles, logistique et sécurité

50. À la fin d'octobre 2009, la Mission a reçu une visite conjointe des Départements de l'appui aux missions, de la sûreté et de la sécurité, et des affaires politiques, qui faisaient une évaluation de l'incidence que le retrait prévu des forces multinationales aurait sur la Mission, compte tenu des accords connexes d'appui aux opérations des Nations Unies dans le pays. À ce propos, le contrat de livraison

d'hélicoptères à la Mission n'a pas encore reçu l'approbation définitive du Siège. L'appui que la force multinationale apporte à la MANUI devant diminuer considérablement dans les prochaines années, il devient de plus en plus important que la Mission dispose de ses propres hélicoptères pour avoir accès au plus grand nombre possible d'endroits dans le pays.

51. La MANUI s'est également efforcée de favoriser l'intégration des locaux mis à la disposition de l'ensemble de l'équipe des Nations Unies en Iraq. Les initiatives lancées pendant la période à l'examen permettront d'agrandir les locaux disponibles à Bagdad d'ici à la fin de 2009. La MANUI continue de collaborer étroitement avec les bureaux compétents au Siège de l'ONU, en particulier la Division des achats, la Division du soutien logistique et le Département de la sûreté et de la sécurité, pour les études architecturales et techniques en rapport avec la conception du futur complexe intégré des Nations Unies à Bagdad. Une invitation à soumissionner pour la construction du nouveau complexe a été distribuée aux fournisseurs intéressés et une visite obligatoire du site pour les éventuels entrepreneurs s'est déroulée à la fin d'octobre 2009.

52. Dans l'ensemble, il y a eu une diminution des atteintes à la sécurité dans la première moitié de juillet. Cependant, cette diminution a été de courte durée, puisque les groupes d'insurgés ont repris leurs attaques meurtrières contre la population civile, en s'en prenant notamment aux minorités. Les forces de sécurité irakiennes ont également été prises pour cible dans tout le pays, l'idée étant de nuire aux efforts déployés par le Gouvernement au cours des 18 derniers mois pour améliorer la situation en matière de sécurité. Les atteintes à la sécurité ont de nouveau diminué pendant le mois du ramadan. À la suite des attentats du 19 août et du 25 octobre, le Gouvernement irakien a décidé de reporter le projet d'élargir l'accès à la zone internationale et est revenu sur des mesures qui visaient à rétablir le retour à la normale dans la ville. Des attaques indirectes se sont encore produites dans la zone internationale, mais moins fréquemment qu'au premier semestre de 2009.

53. Les activités des insurgés dans le nord et le centre de l'Iraq demeurent préoccupantes, notamment les attaques qui visent à exacerber les tensions politiques. Les forces de sécurité irakiennes ont mené des opérations au début d'octobre, qui ont abouti à la capture de 200 suspects, dont plusieurs personnalités influentes parmi les insurgés. Les groupes d'insurgés, pour essayer de reprendre le dessus, auraient intensifié leurs campagnes d'intimidation contre les civils afin de les dissuader de coopérer avec les forces de sécurité.

54. Les villes de Ramadi et Fallujah ont continué à être la cible des actions des insurgés dans la région d'al-Anbar. Ramadi, en particulier, a connu une augmentation des attaques multiples contre les établissements publics irakiens et les responsables du Conseil de l'Éveil. À Bassorah, les forces de sécurité irakiennes ont poursuivi les opérations visant des éléments criminels affiliés aux milices. Ces opérations ont permis de découvrir d'importantes caches d'armes et de procéder à leur saisie. La Base aérienne de Bassorah, une importante installation de la force multinationale en Iraq dans la région de Bassorah, ainsi que d'autres bases plus petites de la force multinationale, situées dans le sud du pays, ont été la cible de tirs indirects.

55. La Section de sécurité de la MANUI a continué de travailler en collaboration avec ses homologues au Département de la sûreté et de la sécurité et au

Département de l'appui aux missions pour adapter le dispositif de sécurité à l'évolution de la situation en matière de sécurité en Iraq. La difficulté pour la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies est de renforcer les arrangements en matière de sécurité et de chercher une plus grande autonomie, ce qui pouvait nécessiter des réserves financières supplémentaires. Ce sont des étapes nécessaires et essentielles pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, et celles des installations et des avoirs de l'Organisation en Iraq, mais il faut aussi tenir compte, dans la mesure du possible, du fait que l'Organisation est de plus en plus sollicitée sur le terrain.

IV. Observations

56. Ces dernières années, des progrès considérables ont été réalisés en Iraq, en grande partie grâce à l'engagement et à la détermination du Gouvernement et du peuple irakiens. Le pays entre maintenant dans une période cruciale, où la difficulté consistera à consolider les réalisations durement acquises. Depuis la conclusion de l'accord bilatéral sur la sécurité entre l'Iraq et les États-Unis, les forces de sécurité irakiennes ont assumé davantage de responsabilités et réalisé des avancées louables pour enrayer les actions des insurgés et protéger la population et les institutions contre des attaques potentielles. Cela dit, la mort tragique d'innocents irakiens les 19 août et 25 octobre nous rappelle la menace que représentent ceux qui cherchent à saper le processus de démocratisation. Malgré tout, les attaques déplorables perpétrées dans le pays n'ont pas découragé les Irakiens. Ils ont montré à quel point ils étaient déterminés à ne pas laisser de telles attaques obstruer la voie vers la démocratie.

57. À cet égard, je salue l'accord intervenu le 8 novembre au Conseil des représentants au sujet de la modification de la loi électorale irakienne. Malgré de profondes dissensions au sein du Conseil, les dirigeants politiques ont su surmonter leurs divergences pour trouver ensemble un accord qui est très largement accepté dans la classe politique. Je suis heureux que la MANUI ait pu dispenser une assistance technique aux parlementaires et les aider à se rapprocher sur la question de la loi électorale. Maintenant que cette loi est adoptée, je demande à tous les blocs politiques et à leurs dirigeants de faire preuve d'un véritable esprit critique durant la campagne électorale et de participer au scrutin dans un esprit d'unité nationale. J'encourage également tous les Irakiens à exercer leur droit de vote lors des prochaines élections, qui détermineront l'avenir de leur pays.

58. Depuis 2003, avec l'assistance de l'ONU, l'Iraq a réussi à organiser trois élections et un référendum national, et l'on estime dans l'ensemble qu'ils ont été crédibles et largement participatifs. Le déroulement pacifique des élections provinciales et des élections du Gouvernement régional du Kurdistan plus tôt en 2009 est la preuve de cette réalisation remarquable. Je suis fermement convaincu que les prochaines élections nationales, prévues pour janvier 2010, représentent une occasion historique pour l'Iraq, et une étape cruciale vers la réconciliation nationale. Elles contribueront aussi au progrès politique de l'Iraq et au renforcement de sa souveraineté et de son indépendance. Ayant à l'esprit cet espoir, je réaffirme que l'ONU est résolue à continuer de soutenir et aider l'Iraq pendant le processus électoral.

59. Pour ramener la stabilité politique et une paix durable dans le pays, il est essentiel que le Gouvernement fédéral à Bagdad et les dirigeants du Kurdistan irakien s'efforcent de régler leurs différends grâce à un dialogue constructif. La subsistance de désaccords, surtout en ce qui concerne les frontières internes contestées et le partage des ressources naturelles, fera obstacle aux progrès politiques au niveau national. Cela est non seulement devenu une source de tensions entre les forces de sécurité irakiennes et kurdes, mais a aussi accentué la profonde méfiance qui existe entre les communautés locales dans le nord de l'Iraq. Il incombe à tous les élus, notamment les dirigeants nationaux, de s'employer à apaiser les tensions et à trouver des compromis politiques. J'espère que les deux parties se serviront de l'Équipe spéciale de haut niveau, avec l'aide de la MANUI, pour trouver des mesures de confiance viables et créer une dynamique constructive vers la réconciliation nationale.

60. La normalisation des relations de l'Iraq avec ses voisins est un important facteur de stabilité régionale. La coopération sur diverses questions d'intérêt mutuel, notamment le commerce, l'énergie, la sécurité aux frontières et les réfugiés, sera essentielle à cette fin. La coopération régionale est une voie à double sens : l'Iraq et ses voisins doivent engager le dialogue et démontrer qu'ils sont prêts à écouter les préoccupations des uns et des autres. J'exhorte tous les États Membres, en particulier les voisins de l'Iraq, à respecter la souveraineté de ce pays et le principe de non-ingérence, l'un des éléments fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Pour sa part et dans les limites de son mandat, l'ONU est déterminée à soutenir les efforts visant à instaurer un dialogue régional et une coopération fructueuse dans tous les domaines clefs.

61. Le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385), préconisait de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement irakien pour normaliser la place du pays sur la scène internationale de diverses manières, en appuyant le renforcement des capacités et la réduction de la dette dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, ou en fournissant une assistance pour favoriser le dialogue régional. J'invite toutefois l'Iraq à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, et à réaffirmer ses frontières terrestres et maritimes avec le Koweït en application des résolutions 833 (1993) et 773 (1992) du Conseil de sécurité. Ces mesures pourraient contribuer puissamment à rétablir la confiance et à améliorer encore les relations avec le Koweït et l'ensemble de la région. Elles pourraient aussi concourir à l'engagement d'une dynamique constructive vers la normalisation. Ayant le mandat de promouvoir la coopération régionale, en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies, la MANUI est déterminée à soutenir les efforts en la matière.

62. Après l'organisation réussie d'élections nationales, le Gouvernement irakien devra, avec l'appui de la communauté internationale, améliorer la prestation des services de base et accélérer le rythme de la reconstruction et du développement du pays. À l'heure où l'Iraq se tourne vers l'avenir, le Plan national de développement devrait définir la meilleure voie à suivre pour assainir la situation économique de sorte à améliorer le niveau de vie des citoyens irakiens, tout en fixant les modalités d'un dialogue concerté avec la communauté internationale.

63. Grâce au Plan national de développement, le réexamen des cadres qui forment la base des partenariats internationaux a pris un nouvel élan. L'heure est venue de

faire en sorte que le Gouvernement prenne en main le processus de développement et, dans l'esprit du Pacte international, d'aider à consolider les cadres existants afin qu'ils correspondent au projet que nourrit le Gouvernement pour le relèvement du pays. Mon Représentant spécial et l'ensemble du système des Nations Unies continueront à apporter leur appui à cet égard.

64. Je tiens à remercier de leur dévouement tous les fonctionnaires et agents des Nations Unies qui sont dans le pays, qu'ils soient recrutés sur le plan national ou international. Je souhaite également exprimer ma sincère reconnaissance à mon Représentant spécial adjoint, Andrew Gilmour, qui termine son mandat en Iraq. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à ma nouvelle Représentante spéciale adjointe pour l'Iraq (aide humanitaire, reconstruction et développement), Christine McNab, qui est arrivée à la Mission le 1^{er} novembre, et remercie Naeema al-Gasseer, représentante de l'OMS pour l'Iraq, d'avoir assuré les fonctions de Représentant spécial adjoint par intérim pendant les six derniers mois. La détermination du personnel des Nations Unies à aider la population iraquienne en dépit de conditions particulièrement difficiles s'inscrit dans la plus belle tradition de la fonction publique internationale.
